

Racisme et catégorisation sociale

Texte publié dans *Quelles initiatives contre le racisme « ordinaire »*,
Profession Banlieue, 1998, pp. 23-33.

Jocelyne Streiff-Fénart
Directrice de recherche au CNRS (UPRESA 7032)

Le thème de la catégorisation qu'on m'a demandé d'aborder en introduction de cette journée est fort complexe et demanderait, pour être traité sans simplification abusive, un temps bien plus long que celui qui m'est ici imparti. Je ne vous proposerai donc pas une réflexion générale sur la catégorisation, mais quelques points de repère permettant de réfléchir aux questions que les organisateurs de cette journée ont proposées comme fils conducteurs.

Première question qui nous est proposée : La construction de catégories est-elle nécessaire pour comprendre notre environnement et intervenir sur des situations données? Et il y a une deuxième question : Qu'est ce qu'induit ou construit ce mode d'appréhension des réalités sociales?

Rappelons tout d'abord que la catégorisation, pour le dire brièvement, c'est une activité cognitive fondamentale étroitement liée à la formation des concepts et à l'organisation des connaissances : penser, c'est classer, et classer, c'est découper et organiser l'environnement en catégories. C'est donc une activité cognitive, mais qui répond à des fins éminemment pratiques, puisque sans la catégorisation, nous serions obligés de procéder à une enquête approfondie devant chaque spécimen de chose ou d'individu que nous rencontrons pour savoir de quoi il retourne et que nous ne pourrions tout simplement pas agir et interagir dans la vie quotidienne. Pour répondre à la première question, on peut donc dire qu'en effet, pour comprendre notre environnement et intervenir sur lui, nous devons nécessairement en réduire la complexité et en limiter l'infinie diversité, nous devons identifier des objets au delà de leurs particularités en les regroupant sur la base des traits qu'ils ont en commun, nous devons donc les organiser en catégories.

Ce qu'induit ou construit ce mode d'appréhension des réalités sociales, c'est une simplification inévitable du réel, qui passe notamment par un processus d'accentuation des ressemblances et des différences. Catégoriser, c'est toujours d'une certaine manière procéder à des typifications, c'est-à-dire subsumer sous forme de types des choses en réalité diverses et nuancées. Tous ces procédés de simplification, de typification, de distribution d'objets dans des classes d'appartenance sont propres au mécanisme cognitif de la catégorisation en général. Mais lorsqu'elle s'applique au monde social et notamment lorsqu'elle met en jeu des identités de personnes, l'activité catégorisante a une spécificité tout à fait importante, c'est que les objets en question sont eux mêmes sujets de la catégorisation. Ce qui veut dire que les catégories sociales, leur définition et leurs limites sont enjeux de lutte. Qu'est ce que

la catégorie de Français ou de cadres ou d'immigrés, qui doit elle inclure, qui doit elle exclure? Et les étiquettes qui servent à décrire une catégorie sont elles-mêmes l'objet de négociations entre les acteurs. En vertu de quoi les professionnels de l'enseignement élémentaire peuvent troquer le label d'instituteurs contre celui de professeurs des écoles, et les Noirs des Etats-Unis se faire requalifier comme Afro-américains.

Une autre spécificité de la catégorisation sociale c'est qu'elle a aussi et inévitablement une dimension normative. En même temps qu'elles définissent des identités de personnes, les catégories sociales définissent les droits et les devoirs qui sont attachés aux membres de ces catégories. Ce qui veut dire qu'une identité catégorielle se définit toujours par sa valeur relationnelle qui l'unit et l'oppose à d'autres identités : relation de parenté (mari/femme, père/enfant), relation de service (médecin/malade, administration/usager), relation de génération (jeunes/vieux, enfants/adultes), etc.

Un autre élément important à souligner est que la catégorisation des personnes et de leurs relations implique la construction sous-jacente de " contextes de sens ". En catégorisant, on ne fait pas que ranger des objets dans des classes d'appartenance pré-données, on sélectionne un principe de classement qui contribue à définir la situation. On peut illustrer cet aspect par un exemple que j'emprunte à P. Simon, celui d'une phrase, rapportée dans un journal : "Un policier tue d'une balle dans la tête un jeune Zaïrois dans un commissariat"¹. La question que pose Simon dans le texte où il présente cet exemple, c'est : à quoi répond le choix de cette étiquette catégorielle parmi d'autres choix d'identification possibles (on aurait pu dire tue un jeune lycéen, un jeune électricien, le frère aîné d'une famille de trois enfants, un joueur de saxo ou n'importe quel attribut effectivement possédé par la victime). Cette question met l'accent sur le fait que les catégories sociales ne sont jamais de simples reflets de réalités objectives, mais qu'elles contribuent à la construction de la réalité et à l'objectivité des faits sociaux. Une étiquette catégorielle comme celle de Zaïrois utilisée ici ne fait pas que décrire la réalité, elle implique un principe de sélection qui est en lui-même constitutif de la réalité décrite. En l'occurrence il est aisé de voir que ce n'est pas la catégorie de nationalité en elle-même qui est ici significative, mais l'appariement des identités policier et jeune Zaïrois, comme paire catégorielle qui détermine le sens du fait rapporté, en pourvoyant l'occurrence (un meurtre) d'un contexte de description (celui qu'on thématise comme le mal des banlieues, ou le problème de l'immigration).

Si le simple choix d'une étiquette catégorielle a ce pouvoir de déchiffrement de la réalité et d'interprétation du monde social, c'est parce que les catégories font partie des connaissances de sens commun, qui vont sans dire, qui n'ont pas besoin d'être explicitées. Elles incorporent un ensemble de ressources culturelles publiquement disponibles et immédiatement utilisables par tous, qui sont, comme dit Bourdieu " au fondement du consensus sur le monde social "². C'est cette réserve commune de connaissances qui autorise, dans le maniement des catégories, des raccourcis : par exemple, si on dit Africain, les gens ne penseront pas " habitant de l'Afrique " en général, mais " Noir ". Elle autorise aussi des greffes d'un système de catégorie sur un autre, normalement impossibles. Il y a en effet une grammaire des catégories qui, dans chaque culture, contraint leurs règles d'usage. Par exemple les catégories médecin/malade ou médecin/infirmière sont grammaticalement

¹ Simon, P. : Nommer pour agir, *Le Monde*, 28 avril 1993.

² Bourdieu, P. : " A propos de la famille comme catégorie réalisée ", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 100, 1993, p. 32-36.

appariables, les unes dans le dispositif relations de service, les autres dans le dispositif professions. Mais le couple médecin/coureur cycliste normalement ne l'est pas. Maintenant si je vous dis la phrase suivante : " les jeunes sont armés et les Français aussi ", c'est normalement une phrase absurde, puisqu'elle apparie des catégories qui relèvent l'une du dispositif " âges de la vie ", l'autre du dispositif " nationalités ". Pourtant les lecteurs du Monde ont pu lire cette phrase, incluse dans un commentaire sur les événements de la Courneuve en 1983, sans être frappés par cette absurdité catégorielle. Tout simplement parce que le contexte de description (la banlieue) suffit à donner un sens immédiatement compréhensible à cette opposition non grammaticale, à la rendre sémantiquement correcte.

Je crois que c'est précisément dans ce travail implicite de la catégorisation comme mobilisation d'un savoir social qui opère en deçà de la conscience qu'on peut repérer ce qui relève pour reprendre le titre de cette journée d'un racisme " ordinaire ", c'est à dire, tel que je l'entends, d'un racisme non thématiqué, qui n'implique pas la référence explicite à une doctrine, ni même à des catégories raciales. Ce " racisme ordinaire " n'est pas celui de la haine, mais celui de l'usage routinier de schèmes de partition du monde social et de hiérarchisation de populations; usage qui n'est en rien le propre des gens " ordinaires " (comme pourrait le laisser penser l'expression même de " racisme ordinaire "), il est bien au contraire particulièrement repérable dans les registres de discours propres aux milieux " cultivés ", notamment dans la langue de bois administrative, politique ou médiatique qui informe, comme allant de soi, nos modes de pensée sur l'immigration³.

Dans la phrase extraite du Monde que je citais ci-dessus, personne bien sûr ne se soucie d'aller faire une enquête pour savoir quelle est la nationalité exacte des jeunes qui s'opposent aux Français. Si cette phrase ou celle à propos du Zaïrois font sens, c'est parce qu'elles suggèrent ce que tout un chacun est censé savoir : que le problème des banlieues (la délinquance, l'exclusion, la marginalité sociale, la violence) est un problème lié à l'immigration et aux différences ethniques.

Et tout le monde le sait si bien, en effet, que parler de l'immigration aujourd'hui, c'est parler de " quartier sensible " ou de " zone d'éducation prioritaire ". Il y a peut-être lieu de s'interroger, comme première piste de réflexion, sur ce renvoi implicite d'un système de signes (celui de la pauvreté, des handicaps sociaux, des problèmes urbains) à un autre (celui de la classification ethnico-raciale). Parce qu'on se trouve là au coeur des phénomènes de discrimination dont les jeunes issus de l'immigration sont l'objet (au travail, dans les lieux publics), qui ne peuvent être entièrement rapportés ni à leur origine ethnique ni à leur position résidentielle, mais précisément à une élaboration mutuelle entre les deux : Christian Rinaudo, observant les dispositifs de filtrage mis en oeuvre par les boîtes de nuit niçoises montre que la compétence professionnelle des videurs consiste à assembler des indices informationnels permettant d'identifier des catégories d'" indésirables ". L'apparence ethnique (le délit de faciès) constitue l'un de ces indices, mais il n'est opérant que lorsqu'il est couplé à d'autres indices tels que l'effet de bande, la tenue vestimentaire, la manière de se présenter et de parler, qui renvoient eux à l'appartenance territoriale à la banlieue. Une grande partie du travail des videurs consiste à repérer dans quelle mesure les signaux et emblèmes de l'une de ces catégories d'appartenance peuvent être considérés comme des

³ On peut trouver un exemple du pouvoir de suggestion de cette langue de bois, dans la présentation du projet de loi sur l'immigration par J.P. Chevènement, qui justifie la politique de restriction de l'immigration par " le poids du chômage de masse, les difficultés de certaines cités, la montée des modèles communautaristes ".

indicateurs qui renseignent sur l'autre, de façon à identifier quelqu'un comme un membre de la catégorie "jeunes des quartiers"⁴. Là est peut-être l'essentiel dans ce qu'on désigne comme un processus d'ethnisation ou de racisation de la société française : non pas l'avènement d'une "France raciste", mais la généralisation d'un processus de stigmatisation qui touche des individus socialement marqués par des attributs (le lieu de résidence, le nom, le faciès) susceptibles d'entraîner un discrédit d'autant plus difficile à affronter que, reposant sur des critères qui n'ont aucune reconnaissance officielle, il se joue dans des procédures détournées de détection d'indices, du contrôle de l'information sociale et de la dissimulation. Les jeunes des quartiers dits "difficiles" sont rompus à ces stratégies de manipulation d'un secret honteux qu'on peut s'appliquer à dissimuler en cachant son nom ou en donnant une adresse fictive ou au contraire à exhiber de façon provocatrice.

Nous en venons donc à la deuxième question qui servait de fil conducteur à cette journée : comment sont déterminées, représentées et nommées les catégories de population qui induisent ou subissent une relation fondée sur les rapports ethniques?

Une des spécificités de la France et de son modèle d'intégration républicaine, c'est que ces populations ne sont pas censées être déterminées, représentées et nommées selon des catégories ethniques. Ce qui ne veut pas dire, bien sûr qu'elles ne le sont jamais, mais que coexistent, pour les nommer et les décrire, deux dispositifs de catégorisation qui correspondent à deux façons de traiter des personnes selon leur altérité : l'un, plutôt officiel, qui est juridico-administratif, l'autre plutôt populaire, qui est ethnico-racial. Je dis plutôt parce qu'entre ces deux dispositifs la frontière n'est pas étanche et que je crois que c'est précisément dans la mise en correspondance implicite, ou le couplage flou, de ces deux dispositifs de catégorisation, que se noue le rapport particulier à l'ethnicité qui est celui du modèle français.

Le dispositif ethnico-racial, c'est celui du répertoire des catégories qui servent à classer les personnes en fonction d'une attribution de différence de couleur, de phénotype, de culture ou aussi de religion lorsqu'elle est naturalisée comme une différence radicale qui n'a pas à voir avec la croyance individuelle mais avec l'appartenance à un groupe d'origine (c'est le cas de "Musulman"). Ce dispositif comprend un large répertoire de termes : Maghrébins, Musulmans, Gaulois, Arabe, Noirs, Antillais, Asiatiques, etc... A part celles qui comme "bougnoles" n'ont d'autre usage possible que celui de l'insulte, ces étiquettes pour être ethnico-raciales, ne sont pas en elles-mêmes racistes, on ne peut rien en dire si on ne prend pas en compte les registres, les contextes discursifs ou les situations d'interaction dans lesquelles elles sont utilisées. Par exemple l'étiquette "Arabe" peut être utilisée dans le registre de l'insulte raciste, ce qui a considérablement restreint les possibilités de son usage comme catégorie descriptive. On peut voir notamment qu'une instance officielle comme le Haut Conseil à l'Intégration, qui dans ses rapports sur l'immigration, fait un large usage d'étiquettes ethnico-raciales (maghrébin, africain, asiatique) évite soigneusement le terme d'Arabe, considéré sans doute comme "politiquement incorrect". Mais c'est par contre un terme qui est conventionnellement correct dans le registre des sciences sociales ("la parenté arabe"), moins menacé par les effets de contamination. Donc non seulement le sens de ces

⁴ Rinaudo, C. : *La construction sociale de l'ethnicité en milieu urbain. Production et usages des catégories ethniques dans le cadre d'un "quartier sensible"*. Thèse de Nouveau Doctorat de Sociologie (sous la dir. de J. Streiff-Fénart), Université de Nice-Sophia Antipolis, janvier 1998.

étiquettes ne peut s'apprécier qu'en contexte, mais les critères qui gouvernent leur choix sont entièrement dépendants de leurs usages situés et de la position des acteurs qui les utilisent.

A côté de ce dispositif ethnico-racial, il existe donc un dispositif juridico-administratif, c'est celui qui couvre tout le lexique des nomenclatures officielles comme le recensement (étrangers, naturalisés, français par acquisition), mais aussi les catégories utilisées par les experts ou les institutions en charge des questions de l'immigration (immigrés, deuxième génération, primo-arrivant, personnes issues de l'immigration). Ces termes appartiennent au registre juridico-administratif parce qu'ils sont des mots de l'Etat : même si la plupart d'entre eux sont passés dans le registre populaire, ils correspondent fondamentalement à des catégories de classement et de gestion de populations dans une perspective de mise en oeuvre de politiques publiques.

Ces deux dispositifs sont théoriquement antinomiques (puisque le modèle républicain qui fournit la grille des catégories juridico-administratives exclut par principe les catégories ethniques, bien que comme je l'ai signalé une instance aussi officielle que le HCI en fasse un usage intensif), mais en pratique ils communiquent entre eux par des systèmes de conversion qui permettent la circulation du sens d'un ensemble catégoriel à un autre. On peut voir par exemple qu'un terme comme "Français" peut jouer un rôle de pivot entre ces deux dispositifs, puisqu'il peut s'opposer soit à "immigré" ou à "étranger", soit à "Arabe".

Tous les termes du dispositif juridico-administratif sont des catégories vides de tout contenu ethnico-racial, ils n'en sont pas moins des catégories de l'altérité. Quel est le fondement de cette altérité? On peut dire bien sûr que des mots comme "immigrés" ou "issus de l'immigration" sont des euphémismes pour ce que les Britanniques désignent comme des "coloured people". Mais, au-delà de cette fonction d'euphémisation, ils contiennent en eux-mêmes leur propre réseau de signification et ils suggèrent d'autres types de hiérarchisation sociale et d'autres types d'oppositions Nous-Eux que ceux qui relèvent du système de classification ethnico-racial.

Dans ce réseau de significations, on trouve par exemple l'opposition entre autochtones et nouveaux arrivants. Il s'agit là d'une vieille opposition récurrente en anthropologie selon laquelle se trouve fondé le droit du premier arrivé et sa priorité légitime dans l'accès aux biens et aux ressources. Derrière son apparence objective et froidement juridique, la distinction entre national et étranger n'est pas exempte de ce type de représentations, comme en témoigne l'usage constant de la métaphore de l'hospitalité pour figurer le rapport entre nationaux et étrangers, qui en même temps qu'elle assigne aux immigrés le comportement "réservé" et "poli"⁵ qu'on est en droit d'attendre des invités, impose une représentation de la Nation comme une "maison" au double sens de foyer familial et de propriété immobilière. J. L. Debré en a fourni récemment une illustration quelque peu outrancière avec une formule du genre : si quelqu'un venait s'installer chez vous et vider le frigo, est-ce que vous ne seriez pas fondé à le mettre à la porte? Mais on retrouve aussi cette opposition autochtones-nouveaux arrivants de façon plus *soft* dans le rappel incessant dans les rhétoriques politiques, de droite comme de gauche, que si les immigrés ont des droits, ils ont aussi des devoirs. Cette relation droits/devoirs n'est en rien propre aux immigrés, elle est constante dans toute vie socialement organisée, et imprègne tous les textes juridiques. Mais

⁵ Sur le rapport entre "politesse" et "politique" dans les représentations de la place des immigrés dans la Nation, voir Sayad, A. : *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 1991.

normalement cela va sans dire. La question est : que signifie de le dire de façon presque obsédante à propos des immigrés, autre que de rappeler leur statut de nouvel arrivant et la place subalterne qu'il leur assigne dans l'ordre national.

L'assimilation c'est précisément ce qui signifie que l'immigré a réussi son passage de la position d'invité à la position d'hôte, c'est peut-être au fond la meilleure définition qu'on puisse en donner. Si on les envisage dans cette grille de lecture, les catégories du lexique juridico-administratif sont parfaitement adéquates. Quoi de plus juste que le mot de "naturalisation" pour indiquer que l'immigré n'est plus perçu comme nouveau venu mais comme autochtone, comme un naturel du lieu. Ou encore que la catégorie des "français par acquisition" qui ménage une place à la phase transitoire dans laquelle l'ancien immigré est en mutation vers l'autochtonie. En quelque sorte pas encore un propriétaire mais un accédant à la propriété nationale.

La crise du modèle républicain d'assimilation que tout le monde s'accorde à constater aujourd'hui, c'est au fond un phénomène qui est en effet nouveau dans l'histoire française de l'immigration : la fixation dans cette phase de mutation qui précède l'autochtonie. Sur le plan politique, c'est ce que signifient fondamentalement les tentatives de modification du code de la nationalité. L'idée d'un engagement personnel et encore plus celle de la prestation du serment a la même portée symbolique que celle des devoirs des immigrés que je relevais plus haut, un rappel du statut de nouvel arrivant, mais elle s'applique à des individus qui, normalement ne devraient plus être considérés comme de nouveaux arrivants. C'est en ceci qu'elle indique une crise. C'est la même crise que signale l'apparition de termes comme "Beurs", "issus de l'immigration", "d'origine immigrée", qui stabilisent des catégories de l'entre-deux. Ni étranger ni français, ni autochtone ni immigré. Avec corrélativement, l'apparition du terme "Français de souche" qui traduit l'inadéquation de la grille administrative pour faire fonctionner la stabilisation de l'opposition autochtone/nouvel arrivant.

Il a souvent été relevé le caractère choquant de ce terme de "Français de souche", qui charrie en effet des réminiscences quelque peu pétainistes, mais du point de vue catégoriel il est totalement correct pour venir remplir la case vide en face de termes comme "beur" ou "issu de l'immigration". La création de catégories qui servent à marquer une altérité perdurante appelle en retour la création de catégories qui marquent la pureté des origines. De ce point de vue, "de souche" ou "issu de" disent la même chose : ils naturalisent une différence en la fixant dans l'origine, en la revêtant du sceau de la permanence, et à ce titre on peut considérer qu'ils sont des catégories "racistes" au sens que Colette Guillaumin a donné à ce terme⁶ et qu'ils sont en passe de devenir en France des équivalents fonctionnels des catégories de Blancs et Noirs, tout en restant inscrits dans une tradition profondément française. Comme Bourdieu l'a récemment remarqué, les divisions raciales sont étroitement tributaires de l'histoire politique et idéologique du pays considéré, chaque Etat fabriquant en quelque sorte la conception de la "race" qui lui convient⁷. Dans la tradition française, la représentation sociologique de la race est moins centrée sur la différence de couleur que sur la différenciation des origines. On peut voir dans l'opposition Français de souche/Issus de l'immigration la figure inversée de la vieille opposition entre Européens et Indigènes

⁶ Guillaumin, C. : *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris, La Haye, Mouton, 1972.

⁷ Bourdieu, P. et Wacquant, L. : Sur les ruses de la raison impérialiste, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 121-122, Mars 1998, p. 109-118.

constituée dans la colonisation, et dont on retrouve la trace résurgente dans le traitement des immigrations post-coloniales.

On en retrouve notamment la trace dans une autre strate de signification incorporée dans les mots qui nous servent à penser l'immigration : celle d'une opposition entre société et communauté (ou entre universalisme et spécificités culturelles) comme façon de se représenter et d'opposer Nous et les Autres, qui a été au coeur de la représentation coloniale des rapports entre Européens et Indigènes, et qui je crois, continue à être prégnante dans les représentations des rapports entre français et immigrés. Il y a d'ailleurs toute une série de catégories dans le champ professionnel de l'action socio-éducative qui n'existent que par la présupposition de l'existence au sein de la société nationale, de "communautés", de groupes dont on admet qu'ils relèvent d'une gestion dérogatoire par rapport au droit commun, d'une sorte d'administration indirecte. Le cas des harkis est ici exemplaire, mais c'est aussi cette vision communautariste qui fait qu'on peut parler d'animateurs "issus du milieu", ou monter des actions visant à promouvoir des "femmes-relais" ou plus récemment tabler sur le rôle que seraient appelés à jouer les "grands frères" dans la pacification des quartiers difficiles. Toutes ces catégories sont autant de dérogations instituées au principe de base du modèle républicain qui repose sur une conception atomistique de la société, alors qu'il s'agit ici de gérer un rapport à des communautés⁸. Si bien que ce qu'interdit le modèle républicain ça n'est pas une politique "communautariste" qui représente, au moins depuis les années 70, tout un pan des mesures de gestion des populations immigrées, c'est de nommer les groupes ainsi traités en termes ethniques.

De la question de la catégorisation, on en arrive donc à celle de la nomination et à la question centrale posée par P. Simon dans son article déjà cité : Nommer pour agir? Nommer aide-t-il à agir? Il n'y a pas de réponse sociologique à cette question, qui est avant tout affaire de choix politique et qui a des implications très importantes au niveau éthique et idéologique. Je ferai simplement à ce propos deux remarques finales :

1) On peut souligner d'abord qu'il y a dans la situation française actuelle un vrai paradoxe : en même temps que tout le monde s'accorde à constater la montée de l'ethnisation ou de la racisation des rapports sociaux, les désignations sociales des différences tendent de plus en plus à exclure (si on compare avec l'entre-deux-guerres) toute référence à la "race" ou à "l'ethnie". En même temps que le pouvoir de nommer et de désigner les autres tend à être de plus en plus l'apanage de l'extrême droite, il existe néanmoins tout un ensemble d'idées et de représentations sur ces autres qui sont, au fond assez consensuelles et fortement orientées par des imputations morales: que les immigrés ont des devoirs, que la concentration de personnes semblables dans des lieux résidentiels est mauvaise, ou que les immigrés ont un penchant naturel, une prédisposition pour les liens ethniques. Ces représentations ne sont pas en soi racistes, mais elles constituent une ressource d'intelligibilité sur laquelle les idées ouvertement racistes comme celle de la "priorité nationale" de Le Pen viennent se greffer sans solution de continuité. L'autre phénomène paradoxal est que le refus de désigner les différences en termes ethniques et raciaux ne les fait pas pour autant disparaître mais tend à les convertir en différences religieuses, au point que symboliquement la figure de l'étranger ou de l'immigré tend à se confondre avec celle du Musulman. Timera l'a relevé à propos des immigrés soninké : tout se passe comme si la

⁸ Voir : Amselle, J.L. : *Vers un multiculturalisme français. L'empire de la coutume*, Aubier, 1996.

religion devenait le seul moyen autorisé de se penser comme autre.⁹ Phénomène paradoxal donc, puisqu'au nom de la défense de la laïcité on communautarise le religieux.

2) On peut par ailleurs observer un phénomène assez étonnant : c'est que ceux qui sont les premières victimes de ce processus d'ethnicisation, les jeunes des banlieues, sont les principaux acteurs d'une ethnicisation du langage, comme en témoigne la surenchère dans l'usage qu'ils font de termes ethniques ou raciaux pour se nommer et nommer les autres. Si bien qu'on peut se demander si la résistance au pouvoir de nommer qui constitue en général le premier acte par lequel les minorités se manifestent comme telles, n'est pas dans leur cas résistance au pouvoir de ne pas nommer. Se nommer soi-même et nommer les autres en termes ethniques, c'est peut-être au fond un authentique acte de résistance contre ce que Colette Guillaumin définit précisément comme l'essence du rapport raciste : à savoir la dissymétrie entre un majoritaire non marqué catégoriellement, qui ne diffère de rien, étant lui-même le référent de tout, et un minoritaire défini par son particularisme, quels que soient les termes employés pour le désigner. De ce point de vue, la diffusion, dans l'ensemble de la jeunesse urbaine, de trouvailles catégorielles comme "cul-blancs" ou "gaulois", qui contribuent à imposer une vision du monde dans lequel le dominant est lui-même marqué du sceau de la spécificité, me semble être un phénomène au moins aussi important pour la compréhension des dynamiques ethniques dans la société française que celui qu'a représenté le célèbre retournement du stigmaté des Noirs américains clamant que Black is beautiful.

⁹ Timera, M. : *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Karthala, 1996.